



Changement taux horaires

Par Lynyrd05

Bonjour.

Voilà mon histoire.

J'ai été ouvrier routier en CDI avec les taux horaires de 14 EUR avec panier et des zones de déplacement A...B...C....etc.

Après l'ouverture de déchetterie professionnelle (même entreprise) j'ai demandé y travailler et c'était accepté.

Mon patron me changé mon contrat et je suis devenu employé de plateforme.

Vu que je suis devenu interne plus de panier et plus de zones.

Juste la carte SODEXO passe restaurant et mes taux horaires sont devenus 16 EUR pour compenser les pertes des zones etc...

Un jour le patron me dit que la déchetterie ne fonctionne pas comme il le faut et il veut que je retourne au chantier et quand c'est nécessaire revenir 1....2 jours à la déchetterie ,puis chantier etc.....

Mais il m'a dit qu'il faut changer encore une fois mon contrat pour reprendre les zones et les paniers vu que je retourne au chantiers.

J'ai demandé si il garde mes nouveaux taux horaires de 16 eur et il m'a dit oui.

Finalement comme un con j'ai signé mon nouveau contrat sans trop regarder et je me suis retrouvé avec 14 EUR.
Il me dit que c'est normal.

Finalement ça m'a déprimé et je me suis mis en arrêt maladie (dépression).

Voilà.

Merci d'avance

Par kang74

Bonjour

Vous avez signé les avenants, que vous auriez dû lire : par de là, difficile de revenir en arrière .

NB : c'est le medecin qui vous met en arrêt et seul un psychiatre , qui mettra en place un traitement, peut diagnostiquer une depression .

Pensez qu'il y a plein d'offres d'emploi, donc d'opportunité, ailleurs (regardez aussi sur les sites dédiés les offres dans le secteur public)